

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA F.A.V.R.,  
SAMEDI 28 FEVRIER 2009 à 14h00**

à Nendaz-Station dans le bâtiment de la patinoire (aller tout droit dans le rond-point).

*ODRE DU JOUR*

1. Salutations du président
2. Contrôle des pouvoirs des délégués des sociétés / Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès verbal de l'assemblée 2008, à Orsières
4. Rapports :
  - a) du président
  - b) de la caissière
  - c) des vérificateurs
  - d) approbation des comptes et du rapport des vérificateurs
  - e) du contrôleur des miels
5. Désignation des deux sociétés vérificatrices pour l'exercice 2009  
*Par rotation, Entremont pour la 2<sup>ème</sup> année et Conthey pour la 1<sup>ère</sup> année*
6. Désignation de la société qui recevra les délégués en l'an 2010 par rotation ? *Hérens*
7. Rapport et directives de l'inspecteur cantonal des ruchers : M. Jean-Paul Viredaz
8. Rapport du responsable des conseillers apicoles Valaisans : Mme Corinne Gabioud
9. Rapport du responsable du groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR : M. Jean-Paul Bourdin
10. Allocution du représentant valaisan du comité SAR : François Juillard
11. Horaire de l'assemblée des délégués de la FAVR
12. Proposition de rétribution du responsable de la mise à jour du site Internet
13. Divers
14. Conférence : par Monsieur le Docteur Stéphane Emonet sur les allergies
14. Collation

Ayent, le 23 janvier 2009

**F.A.V.R.**

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

### **ACTIF**

#### *Actifs mobilisés*

RAIFFEISEN CE 53172	frs.	71'184.81
Impôt anticipé à récupérer	frs.	86.40

#### *Actifs immobilisés*

Terrain : bien-fond Bonatchiesse	frs.	700.00
Matériel	frs.	2'176.80

**TOTAL DE L'ACTIF** **frs. 74'148.01**

### **PASSIF**

#### *Fonds étrangers*

Créanciers	frs.	30'296.70
Provision site Internet	frs.	1'191.40

#### *Fonds propres*

Capital FAVR	frs.	42'659.91
--------------	------	-----------

**TOTAL DU PASSIF** **frs. 74'148.01**

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2008**  
(pour la période du 01.01.2008 au 31.12.2008)

**PRODUITS**

Intérêts produits	frs.	139.50
Dons divers	frs.	13.58
Cotisations FAVR	frs.	7'440.00
Produits des rappels	frs.	120.00
Produits divers	frs.	896.00
Produit vente des DVDs	frs.	2'173.00
Pollinisation	frs.	2'276.80

**TOTAL DES PRODUITS** frs. **13'058.88**

**CHARGES**

Frais de banque et CCP	frs.	512.15
Cotisations CVA et vulgarisation	frs.	2'975.00
Frais assemblée des délégués	frs.	839.30
Frais de bureau et imprimés	frs.	430.90
Impôts	frs.	44.95
Frais de ports	frs.	956.60
Frais divers d'exploitation	frs.	6'314.70

**BENEFICE DE L'EXERCICE 2008** frs. **985.28**

**TOTAL DES CHARGES** frs. **13'058.88**

# **ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA F.A.V.R.**

**SAMEDI 28 FEVRIER 2009**

**à 14h00 à Nendaz-Station**

## **1. Salutations du président**

Le président, Monsieur Sauro Bordoni, ouvre la 122<sup>ème</sup> assemblée des délégués de la FAVR à 14h15 en remerciant la société de Nendaz de nous accueillir, les membres d'honneur, les invités ainsi que les délégués. Il nous demande d'observer une minute de silence pour les apiculteurs (trices) disparus ou malades.

Il excuse Alain Alter, Jean-Louis Héritier, Robert Fauchère, Fernand Métrailler, Rodolphe Bixelx et Herbert Zimmermann.

Il lit l'ordre du jour et demande s'il est accepté. Accepté.

## **2. Contrôle des pouvoirs des délégués des sociétés Nomination des scrutateurs**

Toutes les sections sont représentées avec 23 délégués. Trois membres d'honneur. Le nombre total de cartes de vote distribuées est de 26. Chantal Praz et Nicolas Fournier sont nommés scrutateurs.

## **3. Approbation du procès verbal de l'assemblée 2008 à Orsières**

Le président demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de la dernière assemblée des délégués à Orsières, le 23 février 2008. Aucune remarque, le P.V. est approuvé par 22 voix et 3 abstentions.

## **4. Rapports : a) du président**

Année 2008 décevante, faible récolte, pertes importantes de colonies. En plus du varroa, la loque fait beaucoup parler d'elle.

Activités 2008 du comité FAVR : demande d'aide à la pollinisation. L'IFELV a versé 20'000 francs. Montant redistribué aux apiculteurs. Grand merci à Ephrem Pannatier de l'IFELV et à Marlyse pour le travail accompli.

Grande réussite pour la sortie du 15 juin 08 à Granges. Un grand merci à tous les participants, au comité pour l'organisation et à la bourgeoisie de Sierre pour la mise à disposition du couvert à des conditions préférentielles. Une telle sortie devrait être reconduite chaque 4-5 ans.

Obtention du label Valais. Les premiers labels ont été financés par l'Etat du Valais (ainsi que les affiches publicitaires).

Aide de l'Etat pour la vulgarisation. Un montant nous est attribué. Proposition de le redistribué selon le nombre d'heures effectuées (voir annexe). L'assemblée vote et approuve à l'unanimité la proposition.

Aide de l'Etat pour les nouveaux et les anciens apiculteurs, subventions 08 (voir annexe).

Concernant le film « Le berger des abeilles », à ce jour, 550 DVDs ont été vendus, soit 12'700 francs encaissés.

Programme 2009 : préparation de l'assemblée des délégués SAR du 21 mars 2009 à Sion, demande d'aide pour l'élevage, demande d'autorisation d'implantation de ruchers didactiques dans les zones de la correction du Rhône et cours pour les nouveaux et anciens apiculteurs ayant demandé une subvention.

Remerciements au comité pour son travail et aux délégués, membres d'honneur et invités pour leur écoute. Au nom du comité, il souhaite une excellente année apicole à tous.

## **b) de la caissière**

La caissière présente et explique les comptes.

## **c) des vérificateurs de comptes**

Pour la deuxième année, Martigny, par Albert Roduit.

Pour la première année, Entremont, par Vincent Pellaud.

Au nom de tous les membres présents, ils remercient la caissière pour son travail, la bonne tenue des comptes et demandent à l'assemblée d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge à la caissière.

## **d) approbation des comptes et du rapport des vérificateurs**

Le président demande s'il y a un commentaire, une remarque ou une question concernant le rapport ou les comptes. L'assemblée vote l'acceptation des comptes, aucun vote contre et aucune abstention. Le président donne décharge à la caissière et remercie les vérificateurs des comptes. Il remercie la caissière et l'ensemble des membres du comité pour tout le travail accompli durant cette année.

## **e) du contrôleur des miels**

L'année 2008 a été moyenne pour les apiculteurs valaisans.

Les responsables de section ont rempli 21 check-list, contrôlé 37 échantillons pour 3'840 kg de miel et ont livré 3'840 labels FSSA et 12'800 labels Valais.

Première utilisation du label Valais. J'attends toujours sa certification, fournie par M. Koller de l'OIC (organisation intercantonale de certification).

Les responsables de section doivent terminer les check-list pour fin 2009.

Remerciements à la Chambre valaisanne d'agriculture qui a financé l'impression des 100'000 premiers labels et des 1'000 affiches de promotion pour le miel avec le logo Valais.

Le coût des nouveaux labels Valais est le suivant : 10 centimes la pièce, 7 centimes pour la FAVR et 3 centimes pour le responsable de section.

L'impression des labels coûte environ 6 centimes par pièce. Avec ce système, nous assurons le financement des prochains 100'000 labels.

Les responsables de section m'ont confirmé que tous les miels étaient de bonne qualité et avaient une teneur en eau correcte.

Le miel provenant de ruches loqueuses ne doit ni être vendu, ni être employé comme nourriture pour les abeilles.

J'ai reçu la confirmation que les 7 échantillons de miel envoyés en 2007 étaient conformes à la loi sur les denrées alimentaires.

En 2008, j'ai envoyé 3 échantillons pour analyse au Liebefeld.

Vous trouverez toutes les informations du nouveau règlement FSSA sur le site <http://www.abeilles-sion.ch/>, sous miel.

J'aimerais remercier Gilbert Duruz pour la mise à jour du site et toutes les informations figurant dans l'onglet miel.

Pas de nouvelle du laboratoire cantonal, je pense que tout est OK.

J'aimerais remercier tous les contrôleurs des sections pour leur travail et s'ils ont des propositions à me faire, je reste à leur entière disposition.

En espérant que 2009 vous apporte joie, santé et bonheur, je vous souhaite une bonne année apicole.

Jean-Marie Formaz propose d'ouvrir un débat sur la consommation de miel issu de ruches ayant contracté la loque. Pourquoi ne peut-on vendre ce miel ? François Juilland va dans le même sens.

## **5. Désignation des deux sociétés vérificatrices pour l'exercice 2009**

Entremont pour la deuxième année et Conthey pour la première année.

## **6. Désignation de la société qui recevra les délégués en l'an 2010 par rotation**

Il s'agit de la société d'Hérens, qui accepte volontiers. Remerciement du président.

## **7. Rapport et directives de l'inspecteur cantonal des ruchers : Monsieur Jean-Paul Viredaz**

Saison 2008 mitigée malgré une météo plutôt favorable. Un manque d'apport au printemps a causé quelques soucis pour certains alors que les hausses étaient déjà en place.

Les estimations des pertes hivernales 07-08 sont légèrement en dessous de 30 %. Certains grands ruchers ont connu des mortalités plus significatives.

La conjonction de plusieurs facteurs négatifs est à prendre en considération.

Nos abeilles continuent à disparaître sans que l'on puisse donner des réponses scientifiquement prouvées, provoquant inquiétude et découragement pour bon nombre d'apiculteurs.

Concernant l'inspection, la séance de planification pour 2008, avec les inspecteurs, s'est tenue le 2 février à Châteauneuf-Conthey. Nous avons remercié 2 inspecteurs sortants, Guy Rouiller pour Monthey et Martial Beytrison pour St Maurice. Nous avons eu la peine d'apprendre le décès le 27 avril de notre collègue Seraphin **Filliez** de Bruson, jeune inspecteur

formé en 2007. En fin d'année, Roger **Taramarcaz**, inspecteur dans le Val d'Anniviers depuis 1989, donnait sa démission.

La journée de formation romande du 23 février à Marcelina a regroupé 29 personnes. Ce cours obligatoire de mise à jour sur les épizooties nous a été donné par le CRA du Liebfeld. Celui-ci collabore sur le plan international avec le groupe COLOSS afin de grouper des données sur l'évolution des loques, virus, parasites ou mortalités.

**Sur** le plan sanitaire, avec plus de 500 cas annoncés, 2008 a connu une recrudescence des foyers de loque européenne en Suisse. Pour le Valais, une trentaine de cas pour le Haut alors que le Bas a été confronté à la loque américaine dont 22 foyers à assainir. Un 1<sup>er</sup> cas en mai vers Vérossaz, 5 sur Bramois/Bois de la Borgne fin juillet et plusieurs cas dans le Val d'Hérens, Les Agettes, Lens. Et enfin, début septembre, à Isérables.

#### **Plusieurs facteurs sont en causes**

- Le libre passage d'un emplacement à un autre depuis l'abrogation des laissez-passer de la fin des années 90  
*Des contrôles avant la vente de nucléis ou colonies prêtes pour les récoltes nous auraient certainement permis de limiter quelques cas*
- Le manque de suivi ou d'observation par les apiculteurs
- Une pratique peu scrupuleuse et indigne de certain
- La méconnaissance des maladies et de la conduite du rucher, *lors de décès, certains descendants reprennent des ruchers pour ne pas les abandonner mais n'ont pas les connaissances requises*
- Les contrôles irréguliers ou insuffisants de nos inspecteurs dans certaines zones, j'en suis conscient.
- Des assainissements peut-être insuffisants par le passé, *la désinfection des ruches et du matériel est une tâche contraignante qui doit être faite correctement et de trop vieilles bâtisses*
- Le constat de détection pas toujours évident au début d'une infection  
La LE est difficilement détectable au 1<sup>er</sup> printemps
- L'affaiblissement de l'organisme des abeilles par la pression des varroas et des virus
- Peut-être le dérèglement climatique que nous connaissons depuis ces dernières années

Aujourd'hui la situation sanitaire peut être considérée comme inquiétante

Nous devons collaborer encore plus étroitement entre apiculteurs et inspecteurs.

De même, une information plus perméable **et/ou** positive pourrait faciliter notre travail.

Ce printemps, nos inspecteurs devront s'investir un maximum, pour intensifier les visites dans leur secteur et pour revoir l'état sanitaire dans les zones sous séquestre.

Nos contrôles sanitaires reprendront sur ces emplacements dès que les conditions météo le permettront et que le couvain sera suffisant pour faire un constat.

Cette situation pourrait pénaliser aussi des arboriculteurs qui ont besoin d'abeilles pour la pollinisation de leurs fruitiers. Nous avons envoyé un avis aux professionnels pour les informer des contraintes de déplacements d'abeilles dans les zones concernées et adressé une lettre à tous les apiculteurs du canton car ils sont responsables de s'informer sur la possibilité de déplacer leur ruches ou non.

Sur le plan des traitements anti-varroas, les produits recommandés par le CRA sont utilisés par la plupart d'entre vous. Certains sont habiles pour faire leur propre préparation.

L'efficacité de ces matières actives varie, vous le savez, en fonction des conditions du moment (météo et température) mais aussi de la quantité de couvain renfermé dans les cellules lors de l'application du produit. Un 100% d'efficacité ne sera donc jamais atteignable.

La stratégie recommandée reste l'observation et une lutte alternative pendant la saison.

Mais le plus important est de combattre ces varroas jusqu'en fin de saison.

Cela ne nous donne toutefois pas la certitude de retrouver toutes nos colonies au printemps suivant, pour les raisons déjà évoquées.

Cet automne, j'ai remarqué de plus fortes chutes lors du traitement d'arrière automne que lors des traitements de fin d'été et ce, malgré les conditions météo favorables des mois d'août et septembre.

Est-ce une réinfection tardive ? Due à la ponte tardive de jeunes reines introduites en fin de saison.

*Le CRA ne peut pas encore parler de résistance avec les produits à base de Thymol.*

### **Directives pour 2009**

- Entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> mars de la modification de l'ordonnance sur les épizooties** par l'application de l'art 273 demandant un séquestre de 1 km pour la loque européenne et les mêmes directives d'assainissement que pour la loque américaine.

*Interdiction de vendre ou déplacer*

*Interdiction d'utiliser le miel pour nourrir les abeilles*

*Désinfection des ruches et du matériel*

- **La feuille de contrôle d'effectif des colonies d'abeilles**

Cette feuille vous sera adressée à nouveau par l'Ovet au printemps, même si bon nombre d'apiculteurs n'ont pas pris la chose au sérieux et n'ont pas retourné ce formulaire à l'office, comme demandé.

Mais attention, *l'Ovet se réserve le droit de sanctionner, si l'on ne peut obtenir les informations voulues pour le service sanitaire* lorsque les inspecteurs doivent intervenir dans vos ruchers.

- Poursuite des **relevés** de coordonnées **GPS** pour un fichier central de la situation des ruchers
- **Rappel** du devoir moral de chacun de s'informer et d'annoncer auprès de l'inspecteur local tous déplacements d'une zone ou d'un cercle à un autre.
- **Introduction d'abeilles** (repeuplement) dans des zones encore sous séquestre : les acheteurs potentiels de nucléis ou colonies devront d'abord en informer l'Ovet. En cas de nécessité de destruction de ces colonies par de nouvelles infections ces ruches ne seront pas prises en compte pour un dédommagement par la caisse cantonale des épizooties.
- **La restriction** de déplacement pour **le feu bactérien au Châble** sera reconduite comme en 2008.

## **8. Rapport de la responsable des conseillers apicoles valaisans : Madame Corinne Gabioud**

Durant l'année 2008, les 4 conseillers apicoles en place ont effectué environ 200 heures de vulgarisation, dans les cours de débutants, visites de rucher, passeports vacances, écoles, vulgarisation individuelle ou cours organisés dans les sections.

Cette année, une quarantaine de personnes suivront les cours pour débutants qui se dérouleront sur 2 années, avec 7 rencontres cette saison et 5 l'année prochaine. Une personne du Maroc suivra le cours de cette année, en vue de développer l'apiculture dans sa région. Nous avons la chance d'accueillir cette année deux nouveaux conseillers : Olivier Siggen de Sierre et Pierre-Alain Mariéthoz de Nendaz : merci à eux de mettre du temps à disposition de notre fédération.

Je profite également de remercier tout le groupe pour le travail qu'il effectue auprès des apiculteurs.

Suite à la séance d'informations sur les cours de débutants qui s'est déroulée le 13 février dernier, en présence des futurs apiculteurs et apicultrices ainsi que celle de M. Alter, chef du service de la vulgarisation à l'Etat du Valais, je me demande si cette nouvelle aide aux débutants n'est pas un cadeau empoisonné. Mais loin de moi de critiquer le comité qui s'est démené pour l'obtenir. Je compte donc sur vous, les anciens, pour inculquer à ces nouveaux, les vraies valeurs de l'apiculture et pas seulement celles de l'argent.

Après le permis de chasseur, de pêcheur, de chien on aura peut être un permis d'apiculteur !  
Merci de votre attention et bonne année apicole remplie, malgré tout de grands plaisirs.

## **9. Rapport du président du groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR : Monsieur Jean-Paul Bourdin**

2008 a été une très bonne année pour la fécondation des reines en stations.  
La fréquentation des stations pour 2008 a été la suivante :

- ⌚ Bonatchiesse **1457 ruchettes**
- ⌚ Les Toules **2068 ruchettes** (ruchettes payées)
- ⌚ Moiry **166 ruchettes**

Les résultats de fécondation ont été bons pour les trois stations de fécondation du Valais.  
Pour l'année 2009, elles seront équipées avec les lignées suivantes :

Lignée pour Bonatchiesse **R1012 pour la 1<sup>ère</sup> année** *Réservé aux moniteurs.*

Lignée pour les Toules **H84 pour la 2<sup>ème</sup> année**

Lignée pour Moiry **SM89 pour la 2<sup>ème</sup> année**

Ouverture des stations pour 2009 : les Toules le 30 mai 2009 et Moiry le 20 juin 2009 si les conditions météo le permettent.

Dernière montée en station : le 1<sup>er</sup> août 2009 pour Moiry, et le 8 août 2009 pour les Toules.  
Nous avons effectué deux cours de pointage en 2008. Cours sur les souches à mâle SM 89, destinées à Moiry et sur le H84 pour les Toules. Ces souches nous ont donné entière satisfaction.  
Lors du cours de pointage pour 2009, une nouvelle lignée sera contrôlée, la R1012, souche à mâles pour Bonatchiesse.

Le cours de la SAR pour les moniteurs éleveurs à été suivi par 7 de nos membres.

Jean-Louis Gabbud et Pierre Besse, moniteurs pour Entremont

Serge Roh, moniteur pour Conthey

Richard Stéphane, moniteur adjoint pour St-Maurice

Pierre-André Pellissier, moniteur adjoint pour Martigny

Patrick Bourdin, moniteur adjoint pour Hérens

Daniel Etter, moniteur adjoint pour Sion

Jean-Paul Antille, moniteur adjoint pour Sierre

Ces moniteurs, moniteurs adjoints et autres moniteurs déjà en fonction sont à disposition pour donner des cours d'élevage et distribuer du couvain sélectionné aux sections, pour une meilleure qualité de nos ruches.

Suite à la démission de la section de Monthey, Jean-Michel Genolet reste moniteur-éleveur remplaçant, à disposition des sections.

Nous continuerons à faire des mesurages pour la qualité des reines sélectionnées mais à l'avenir nous allons aussi travailler avec un nouveau logiciel allemand, appelé BEEBREED, où les moniteurs et moniteurs adjoints introduisent toutes les reines fécondées en station pour le contrôle de cosanguinité et performance.

Apiculteurs-éleveurs, vous qui montez en stations, n'oubliez pas de vous conformer aux règlements des stations. Un nouveau formulaire est à disposition chez les moniteurs-éleveurs de votre section.

Merci à tous les ME et ME adjoints pour le travail accompli durant l'année 2008.

Je remercie aussi les responsables et les auxiliaires de stations de fécondation pour leur dévouement et le travail accompli durant l'année 2008.

## **10. Allocution de Messieurs François Juilland et Willy Débely, représentants du comité SAR**

Monsieur Juilland revient sur la recrudescence des loques et se pose la question du bienfondé de la suppression des laissez-passer.

Environ 18 conseillers apicoles et 23 moniteur-éleveurs sont actuellement en formation.

Celle-ci est pour l'instant uniquement théorique et passablement exigeante.

Les formations sont très différentes, soit la vie des abeilles, les produits de la ruche et la didactique pour les conseillers apicoles et l'élevage pour les moniteur-éleveurs.

En 2008, suite à la motion Gadiant de 2007, la Confédération décide de mettre sur pied des groupes de travail pour savoir ce que l'on va faire avec cette motion. En juin 2008 elle publie un document, visible sur le site [www.abeilles-sion.ch](http://www.abeilles-sion.ch), inventoriant tout le travail effectué.

Suite à cela, l'OFAG nous a rendu attentifs au fait que les budgets fédéraux s'établissent très tôt et que la crise ne faisant pas encore ressentir ses effets pour l'instant, il fallait se dépêcher de faire nos demandes. L'année prochaine sera certainement beaucoup moins favorable financièrement. Les 4 grands domaines dans lesquels la Confédération peut nous aider sont l'élevage et la sélection, le service sanitaire, la vulgarisation et la promotion des produits de la ruche. Aucun paiement direct n'est prévu.

Cette aide de la Confédération est conditionnée par une réforme de la structure apicole suisse mais nous ne savons pas encore sous quelle forme. L'OFAG a des règlements bien précis et nous n'avons pas le choix de les accepter. Tout est encore en chantier.

M. Juilland nous demande, en cas d'assemblée extraordinaire de la SAR, de faire preuve d'esprit positif et innovant face au changement.

Il nous parle ensuite de l'effondrement des colonies, le gros problème étant qu'on ne sait pas à quoi il est dû. Fort heureusement, on s'est rendu compte qu'il fallait unir les forces et le réseau COLOSS est né.

Il remercie les membres du comité pour leur travail, les auditeurs pour leur écoute et souhaite à tout le monde une bonne saison apicole.

Monsieur Débely nous remercie pour l'invitation et nous apporte les salutations de la SAR.

## **11. Horaire de l'assemblée des délégués de la FAVR**

Après discussion, l'assemblée vote sur le jour de l'assemblée, soit vendredi soir, soit samedi après-midi. 21 voix pour le vendredi, 0 abstention et avis contraire. L'assemblée aura dorénavant lieu le dernier vendredi de février.

L'assemblée vote ensuite sur le lieu de celle-ci, soit à l'école cantonale d'agriculture de Châteauneuf-Conthey, soit dans la société organisatrice. 19 voix pour la première proposition, 4 pour la deuxième et 2 abstentions.

Elle vote enfin pour l'heure de celle-ci, soit 19h00, soit 19h30. 15 voix pour 19h00 et 9 voix pour 19h30.

La prochaine assemblée des délégués de la FAVR aura lieu le dernier vendredi du mois de février à 19h00, à l'école cantonale d'agriculture de Châteauneuf-Conthey.

## **12. Proposition de rétribution du responsable de la mise à jour du site Internet**

Monsieur Gilbert Duruz nous présente la mise à jour qu'il a effectuée sur le site [www.abeilles-sion.ch](http://www.abeilles-sion.ch).

Le comité propose ensuite de rétribuer à hauteur de frs 200.- par an la personne responsable de la mise à jour de ce site. La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

## **13. Divers**

- Corinne Gabioud nous informe que la 2<sup>ème</sup> fête de l'abeille aura lieu les 3,4 et 5 septembre 2010 à Martigny. Toutes les idées, aides, propositions sont les bienvenues.
- La secrétaire, Laure Crettaz, lit une lettre de remerciements adressée à tous les membres de la FAVR. Le fils de Monsieur Aloys Gay-Fraret les informe de la démission de son père (en fin de vie) et de son attachement aux abeilles et à ses collègues apiculteurs. Au nom de son père, il les remercie vivement. Elle lit également deux lettres de remerciements concernant les dédommagements pour les ruches en pollinisation. Elles proviennent de Messieurs Léo Cotter et Jean-Pierre Praz.

A 16h25, le Président annonce la clôture officielle de l'assemblée.

## **14. Conférence : les allergies au venin d'abeille par le Docteur Stéphane Emonet**

## **15. Collation**

Ayent, le 06 avril 2009

Le président : Sauro Bordoni



La secrétaire : Laure Crettaz



## Répartition des subventions de la Vulgarisation

	1/2 journées	Prix unitaire	Total	Prix Unitaire
Comité FAVRet frais nouv. Moniteurs Eleveurs Contrôleurs de miel Conseillers apicole				SFr. 6'000.00
<b>TOTAL</b>				